

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°04-2023
D'AUTORISATION D'ORGANISATION
D'UNE LOTERIE D'OBJETS MOBILIERS**



Le Maire de la Commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE,
Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L.322-3 et suivants,
Vu la loi n° 2015-177 du 16 février 2015 et son décret d'application n° 2015-317 du 19 mars 2015 ;
Vu la circulaire du 30 octobre 2012, relative aux dispositions régissant les loteries et lotos traditionnels, NOR : INTD1223493C ;
Vu la demande reçue le 14 Janvier 2023 par Monsieur Mesut AYSEL, président de l'association FLAM 54 dont le siège est situé au n° 4, place Michel Gardeux à Flavigny-sur-Moselle (54630) à l'effet d'être autorisé à organiser une loterie ;

Considérant que la demande est complète et que l'autorisation peut être délivrée ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'association FLAM 54 est autorisée à organiser une loterie composée de 100 billets (15 € le billet) pour un capital de 1500 € dont les lots sont composés d'objets mobiliers.

Le produit sera exclusivement réservé à l'organisation des frais de fonctionnements de l'association ainsi que l'achat de matériel.

Article 2 : Le produit de la loterie sera intégralement et exclusivement appliqué à la destination prévue à l'article ci-dessus, sous la seule déduction des frais d'organisation et d'achat des lots, dont le montant global ne devra pas dépasser 15 % du capital d'émission (soit 225 €).

Article 3 : Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

Article 4 : Le placement sera effectué sans publicité et le prix ne pourra, en aucun cas, être majoré. Il ne pourra être remis comme prime à la vente d'aucune marchandise.

Article 5 : Le tirage aura lieu le 24 Mars 2023 à la Salle du Foyer Socio-Culturel de Flavigny-sur-Moselle.

Article 6 : L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraînera, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice de sanctions pénales.

Article 7 : Notification du présent arrêté sera faite au demandeur ...

Copie sera transmise pour information au directeur des finances publiques.

Fait à FLAVIGNY-sur-MOSELLE, le 20 Janvier 2023



Le Maire,
Marcel TEDESCO